



Arles le 19 février 2013.

Les Unions Locales CGT
d'Arles, d'Istres, de Chateaurenard, et de Tarascon
à

Monsieur Michel VAUZELLE
Député
Place de la République
13200 Arles

Monsieur le Député,

L'accord dit de sécurisation de l'emploi « signé le 11 janvier 2013 par trois organisations syndicales minoritaires (CFDT – CFTC – CGC) **entérine une véritable déréglementation du Code du Travail sans précédent. C'est l'insécurité sociale, la flexibilité et la précarité généralisée à l'ensemble des salariés.**

Les expressions de rejet de cet accord de la part de divers acteurs sociaux mais aussi acteurs économiques se multiplient y compris au sein de la majorité présidentielle.

Ce texte s'il était transposé en projet de loi marquerait une grave récession des droits sociaux des salariés et irait à l'inverse des objectifs fixés par la « Grande Conférence Sociale » et celle de « la lutte contre la pauvreté ».

C'est un accord dont une des principales caractéristiques est de faciliter les licenciements en rendant plus difficiles les recours des salariés et des représentants du personnel. C'est un accord qui légitime le chantage à l'emploi en imposant baisse des salaires, dégradation des conditions de travail et réduction du temps de travail.

Tout refus du salarié entraînerait son licenciement dont le motif économique présumé ne pourra pas être contrôlé par le juge : **c'est la stratégie du contrat au détriment d'une loi protectrice pour les salariés.**

Cette stratégie « d'évitement du juge » est aussi dénoncée par le syndicat de la magistrature. En réduisant considérablement le contrôle du juge sur l'exécution et la rupture du contrat de travail cela constitue une grave régression des droits des salariés.

Ainsi ce dont le Medef a toujours rêvé et jamais réussi à imposer risque de faire loi. Cet accord présenté comme « historique » est historiquement nocif et constituerait s'il était transcrit dans la loi un danger sans précédent pour l'ensemble des salariés.

Union Locale CGT - Bourse du Travail - 3 rue Parmentier - 13200 ARLES

☎ 04 90 96 50 27 - Fax 04 90 96 46 78 - e.mail: unionlocale@cgтарles.fr - site : cgтарles.fr

La non-prise en compte de l'expression des organisations syndicales majoritaires en nombre de voix aux élections et non signataires de cet accord interroge sur la conception même de la démocratie.

Le changement voulu par le monde du travail qui a majoritairement contribué au départ de l'ancienne majorité gouvernementale n'est visiblement pas au rendez-vous.

Ce projet de loi est annoncé pour le début du mois de mars 2013 et sera en débat à l'Assemblée nationale. Il nous paraît inconcevable que les députés de la nation élus du peuple, puissent se prononcer favorablement pour une transposition en l'état de cet accord dit de sécurisation de l'emploi.

Pour toutes ces raisons, les Unions Locales CGT d'Arles, Istres, Chateaurenard et Tarascon souhaitent vous rencontrer pour échanger et connaître votre position sur cet accord.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le député, l'expression de notre sincère considération.

Pour les organisations de La CGT,
La Secrétaire Générale de l'Union Locale CGT d'Arles.
Claude Mas.



Union Locale CGT - Bourse du Travail - 3 rue Parmentier - 13200 ARLES

☎ 04 90 96 50 27 - Fax 04 90 96 46 78 - e.mail: unionlocale@cgftarles.fr - site : cgftarles.fr